

4ZeBox
Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 565 AVENUE PRADO
13008 MARSEILLE
RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE 85124437600014

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DU 14 septembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre,
le quatorze septembre à 18 heures 30,

A MARSEILLE

Les associés de la Société par actions simplifiée CYBERWINGS se sont réunis au siège social, en assemblée générale extra-ordinaire sur convocation de Monsieur JULIEN VALIENTE en sa qualité de représentant légal, par lettre remise en mains propres le premier décembre.

Sont présents :

- Monsieur JULIEN VALIENTE, détenteur de 70 droits de vote
- Madame STÉPHANIE VASSALLO, détenteur de 30 droits de vote
- Monsieur STÉPHANE BOUDRANDI, détenteur de 25 droits de vote
- Monsieur OLIVIER MARIN, détenteur de 10 droits de vote

Total des droits de vote des associés présents : 135 droits de vote sur les 135 droits de vote composant le capital social.

Monsieur JULIEN VALIENTE préside la séance en qualité de président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des droits de vote composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée sur la demande du Président lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : Démission du poste de Directrice Générale

Puis, le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION - Acte de nomination de l'organe de décision

Julien VALIENTE, président de 4ZeBox, acte le fait qu'il est chargé de représenter la société dans tous ses rapports avec les tiers et il dispose de tous les pouvoirs dans la limite de ceux qui sont réservés aux assemblées d'actionnaires. Le président peut désigner un directeur général auquel le président peut déléguer tous pouvoirs pour représenter la société envers les tiers. Toute future désignation devra être approuvée par l'assemblée générale extraordinaire.

A ce jour, il n'y a pas de désignation de Directeur Général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Signature



J. Valiente